

Département du Nord

Commune de

**TROISVILLES**



Arrêté 2024-03-06

**COMMUNE DE TROISVILLES**

**Arrêté temporaire réglementant la circulation**

Le maire de la commune de TROISVILLES,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'en raison d'**ouverture pour travaux gaz**, 12 Rue du Villers par l'entreprise MTD MAUDENS TRAVAUX DEMOLITION – ZAC du Moulin Mayeux Route de Saint Quentin – 02110 BOHAIN, il y a lieu de prendre toutes mesures pour faciliter l'exécution des travaux et éviter les accidents,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/heure sur les voies suivantes : **12 Rue du Villers** à compter du 08 avril pour une durée de 20 jours.

**Article 2** - Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement des véhicules au droit du chantier sera interdit sur les voies suivantes : **12 Rue du Villers**.

**Article 3** - La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

**Article 4** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

**Article 5** - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 29 mars 2024.

Le Maire,  
Jérémy RICHARD